

# OKAPI

le monde s'agrandit

100%  
ADO



## INTERNET Le code de bonne conduite



RUMEURS



Playlist

Ta nouvelle  
**BD**  
à suivre



SCIENCES

**SOS**  
SATELLITES



Le petit  
**Nicolas**

au cinéma

M 02267 - 876 - F: 5,20 €



# SUR LE NET TIENS-TOI BIEN

## 1 Gare aux transferts d'e-mails!

Avant d'ouvrir un e-mail et de le transférer, vérifie qui te l'envoie :

1. Si tu ne connais pas l'expéditeur, méfie-toi des pièces jointes qui peuvent contenir des virus. Surtout si elles se terminent par l'extension ".exe". Ce sont des "programmes exécutables" capables d'espionner ton disque dur, de l'abîmer, voire le détruire, surtout si tu n'as pas d'antivirus. À supprimer immédiatement.

2. Tu crois identifier l'expéditeur, mais le contenu est un "spam", c'est-à-dire un e-mail publicitaire qui utilise quelquefois le nom d'un de tes amis... N'y réponds surtout pas, ne le transfère pas et équipe-toi d'un logiciel "antispam"!

3. Fais gaffe aux "hoax", des canulars du type "Pour sauver Angela d'une grave maladie, transfère ce mail à 10 personnes". Avant de pourrir la boîte mail de tes amis, vérifie d'abord qu'il ne s'agit pas d'une fausse information, en allant sur le site français [www.hoaxbuster.com/](http://www.hoaxbuster.com/).

Tu crois avoir tous les droits sur Internet ? Fatale erreur ! Comme dans la vraie vie, il y a des règles : respecte-les pour ne pas risquer de devenir un(e) voyou(te) du Web.

## 3 Ne vole pas ceux que tu aimes!

Alimerais-tu que l'on vienne chez toi te piquer des dessins, des DVD ou des CD ? Sûrement pas, alors ne fais pas la même chose aux artistes que tu adores en téléchargeant leurs œuvres sans les payer : c'est du vol ! Le téléchargement illégal de musique et de films est puni par la loi jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. Et sache que si tu utilises la connexion de quelqu'un d'autre, tu peux l'exposer, lui aussi, à des problèmes. En revanche, rien ne t'interdit de publier tes propres créations ou encore celles d'artistes qui diffusent gratuitement leur travail, sous le nom de "licences libres" ou sur les plates-formes légales.

## 2 Respecte le droit à l'image!

Avant de publier, sur Internet, la photo de Jean avec les fesses à l'air, lui as-tu demandé son autorisation et celle de ses parents ? Si ce n'est pas le cas, c'est grave : imagine leur tête en découvrant ces images sur lesquelles peuvent tomber d'autres collégiens, des profs, le monde entier ! Respecte les autres et leur "droit à l'image", en demandant l'autorisation de ton copain et celle, écrite, de ses deux parents avant de publier des photos ou des vidéos. Si tu as déjà "posté" des images sans autorisation, il est toujours temps de demander l'accord aux personnes concernées... Et si elles ne souhaitent pas apparaître sur Internet, tiens-toi prêt(e) à retirer immédiatement les images !

## Traque l'arnaque! :

⚠ Méfie-toi des sites qui proposent de personnaliser ton portable (sonneries, logos, jeux) en appelant un numéro de téléphone, en envoyant un SMS ou en installant un programme de téléchargement : il s'agit de services qui augmentent la facture téléphonique!

⚠ Attention aux soi-disant banques ou autres entreprises qui te demandent des données perso (mot de passe, adresse...), par e-mail. Cela s'appelle du "phishing" : c'est une technique de fraude, ne réponds surtout pas.

⚠ Tu veux remplir un formulaire (adresse, numéro de téléphone...) pour participer à un concours ? Avant de le faire, lis bien les conditions de participation, demande l'autorisation à tes parents... et décoche la case te demandant si tu veux bien que tes données perso soient transmises à d'autres entreprises.

🌀 Astuce : un site de paiement en ligne sécurisé affiche souvent un cadenas ou une clef, en bas à droite de l'écran, et son adresse commence toujours par <https://>

# SUR LE NET

## TIENS TA LANGUE

### 1 Les insultes... au placard!

"Espèce de..."! Hé calmos, Internet n'est pas un défouloir! Ce n'est pas parce que tu peux cacher ton identité sous un pseudo que tu es autorisé(e) à insulter les internautes : rappelle-toi que de l'autre côté de l'écran, il y a un être humain... Alors, comme dans la vie réelle, respecte les autres et évite de te faire passer pour une brute qui ne sait pas s'exprimer! Si tu enfreins ce code de bonne conduite (sur un chat, un forum, un blog ou une plate-forme communautaire), tu seras bloqué(e), voire interdit(e) de participation, dans le meilleur des cas. Dans le pire, sache que la loi peut t'infliger une amende allant de 12 000 à 22 500 euros... De quoi se calmer, non?


### 2 Attention à la diffamation!


"Julie est une voleuse!", "La prof d'anglais note mal les filles"... Insinuer qu'une personne a fait quelque chose de mal sans le prouver et permettre aux internautes de savoir de qui tu parles (même si tu ne la nommes pas directement), c'est de la diffamation... Et c'est puni par la loi! Vous vous exposez, toi et tes parents, à payer des dommages et intérêts (allant jusqu'à 12 000 euros) à la personne qui a été blessée par tes propos. La loi peut réprimer le fait de "porter atteinte à la vie privée" de quelqu'un en révélant son adresse, son numéro de téléphone ou tout autre info personnelle sur le Net. Mieux vaut mesurer ses mots, non?

### 3 Ne fais pas ton "Troll"!

On parle de "Troll" quand un internaute suscite des débats sans fin sur un chat ou un forum, en provoquant les autres. Si tu veux polluer une vraie conversation et te faire passer pour un(e) écervelé(e), fonce! Mais sache que des personnes appelées "modérateurs" surveillent les conversations et ont le droit de bloquer tes paroles, voire de t'expulser définitivement du site si tu abuses. Franchement, n'as-tu rien de mieux à faire?

## ET PROTEGE TES YEUX

 Que tu le veuilles ou non, sur Internet, tu peux tomber sur des images choquantes. Si ça t'arrive, éteins immédiatement ton écran et parles-en à tes parents : tu as besoin de comprendre ce que tu as vu, pour ne pas en cauchemarder toute la nuit! À l'avenir, demande-leur d'installer un logiciel de contrôle parental et évite de cliquer sur des sites ou des bannières que tu ne connais pas.

 Aussi, sache que si tes parents estiment que ces sites contiennent des images illégales ou des propos insultants, ils peuvent les signaler, de façon anonyme, à la police sur [www.internet-signalement.gouv.fr/](http://www.internet-signalement.gouv.fr/) ou [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net).

# SUR LE NET TIENS TES DISTANCES

## 1 Évite les mauvaises blagues!

Faire croire quelque chose de faux peut entraîner des situations plus graves que tu ne l'imagines. En février dernier, par exemple, deux filles de 14 ans ont publié sur Internet une fausse histoire d'enlèvement. Un internaute l'a crue(e) et a contacté le commissariat. Résultat : la police s'est déplacée (pour rien) au domicile des jeunes filles, qui se sont fait passer... un bon savon! Autre situation : après avoir fait croire, sur son blog, qu'il allait commettre un massacre dans son ancien lycée, un étudiant de 18 ans a immédiatement été arrêté par la police. Ne passe pas pour un clown triste et épargne-toi des problèmes inutiles.

## 2 Ne pique pas l'identité des autres!


Tu n'aimerais pas qu'un de tes amis se fasse passer pour toi sur MSN, Facebook et compagnie? Alors ne pique pas le mot de passe ou pseudo des autres! C'est blessant, humiliant et cela peut causer beaucoup d'ennuis à la personne concernée. Un projet de loi, actuellement à l'étude, prévoit de sanctionner l'auteur d'une "usurpation d'identité" par cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende... Et si ce vol d'identité cause du tort à la victime, elle est également en droit de saisir la justice et de demander des dommages et intérêts pour "préjudice moral".


## 3 Ne passe pas à côté de... ta vie!


Jeux vidéo, plate-forme communautaire, messagerie instantanée, blog... Tu passes ta vie sur Internet, jusqu'à en oublier de manger? À ce rythme-là, tu risques vite de tomber malade, de perdre tes "vrais" amis, d'irriter tes parents et de fâcher tes profs avec des devoirs bâclés... Il faut réagir! Pour t'aider à gérer ton temps, tu peux demander à tes parents d'installer un logiciel qui limite la durée de connexion. Tu peux aussi te fixer toi-même des règles : ne pas sauter de repas, voir tes amis régulièrement, ne pas refuser une invitation à l'extérieur... Diversifie tes sources de plaisir, tu verras : la "vraie" vie vaut vraiment le coup d'être vécue!


 **Sécurise l'accès à tes pages perso (Facebook, My Space...)** en utilisant la fonction de confidentialité dans "Paramètres" et n'accepte pas n'importe qui sur ton profil : il est

**inutile d'avoir 500 "amis", personne n'y croit! Au fait... sais-tu que Facebook est interdit aux moins de 13 ans?**

 **N'accepte pas n'importe quel contact sur ta messagerie instantanée (type MSN). Si quelqu'un t'ennuie, bloque-le et supprime-le.**

 **N'envoie jamais tes données personnelles (nom, âge, adresse, téléphone) ou des photos de toi à un inconnu rencontré sur Internet (chat, forum...). Ne te montre pas, non plus, via ta webcam : tu ne sais pas QUI est de l'autre côté de l'écran...**

 **Choisis bien ton pseudo : n'y inclus pas d'infos perso comme ton âge ou ta ville!**

 **Ne prends pas rendez-vous avec un inconnu sans en parler à tes parents. La charmante Léa, 12 ans ou le gentil Théo, 14 ans peuvent, en réalité, s'appeler Gérard et avoir... 40 ans!**

# INTERNET, BONNE CONDUITE

## Sur le net, tiens-toi bien

- 1 Pourquoi faut-il se méfier des fichiers joints se terminant par exe?
- 2 Qu'est ce qu'un spam ?
- 3 Qu'est ce qu'un hoax ?
- 4 Sur quel site faut-il aller pour vérifier si une information n'est pas un hoax ?
- 5 Que faut-il faire pour mettre la photo de quelqu'un sur Internet ?
- 6 Quelles sont les peines encourues en cas de téléchargement illégal de musique sur Internet ?
- 7 Pourquoi faut-il se méfier des sites qui proposent de personnaliser la sonnerie de ton portable ?
- 8 Qu'est ce que le phishing ?
- 9 Quelles précautions doit-on prendre avant de compléter un formulaire sur Internet? (2)
- 10 Comment reconnaît-on un site de paiement sécurisé ?

## Sur le net, tiens ta langue

- 11 Que peut-il t'arriver si tu insultes un internaute sur un chat ?
- 12 Qu'est ce que la diffamation ?
- 13 Qu'est ce que « porter atteinte à la vie privée » ?
- 14 Qu'est ce qu'un troll ?
- 15 A quelle adresse peut-on signaler la présence de photos illégales sur un site ?

## Sur le net, tiens tes distances

- 16 Pourquoi faut-il éviter les mauvaises blagues sur Internet ?
- 17 Qu'est-il arrivé à l'étudiant qui avait annoncé sur son blog un massacre dans son ancien lycée ?
- 18 Qu'appelle-t-on « usurpation d'identité » ?
- 19 A quel âge peut-on s'inscrire sur Facebook ?
- 20 Pourquoi ne faut-il pas donner des infos personnelles à un internaute rencontré sur Internet ?